

BOURGOGNE



1,65 million d'habitants
(données INSEE de 2011)

2,5%
de la population française

→ **CÔTE-D'OR
NIÈVRE
SAÔNE-ET-LOIRE
YONNE**

« LES PLATEFORMES DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME AU CENTRE DE L'ANIMATION ET DE LA COORDINATION DES ACTIONS. »



CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

Valérie NAIGEON

Désignée à temps partiel par le Préfet de région depuis mai 2012, placée auprès du SGAR.

SGAR

53, rue de la préfecture - 21041 DIJON Cedex
valerie.naigeon@bourgogne.pref.gouv.fr
Tél. 03 80 44 67 58

CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site du C2R Bourgogne :

www.c2r-bourgogne.org

Tél. 03 80 54 14 14

CDDP de la Nièvre

Tél. 03 86 61 45 90

POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

- Il n'existe pas d'extension de l'enquête IVQ de l'INSEE en Bourgogne.
- En 2011, 4 % des jeunes sont repérés comme étant en grande difficulté de lecture, soit 703 jeunes, la moyenne nationale étant de 4,8 % (données JDC).

1

RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN BOURGOGNE

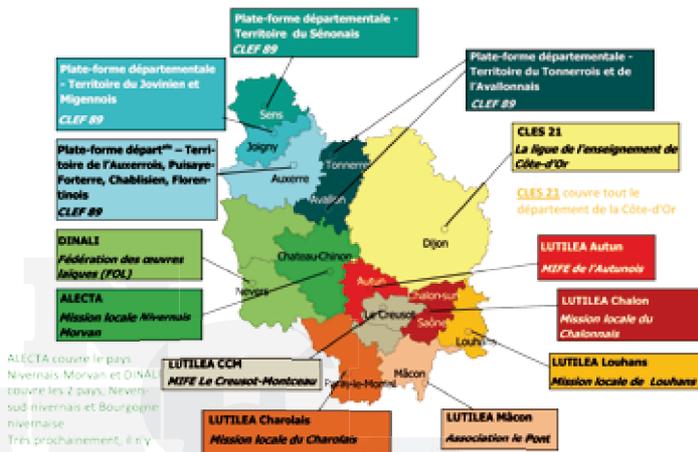
La gestion administrative de la mission régionale est assurée par la chargée de mission régionale de l'ANLCI placée au sein du SGAR. La nouvelle chargée de mission régionale de l'ANLCI a pour principale mission d'animer et d'accompagner la mise en place du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui est en cours d'élaboration, en consolidant les partenariats pour assurer un maillage territorial homogène.

Le Centre Ressources illettrisme, porté par le centre régional de ressources Bourgogne (C2R Bourgogne) Carif-Oref de la région, a pour principale mission l'animation des acteurs notamment au travers de réunions d'échanges de pratiques entre les plateformes de la région. Il assure un service d'information et de veille, en alimentant des rubriques illettrisme dans différents supports diffusés au niveau régional (bulletin d'information du C2R Bourgogne, newsletter et site internet du C2R Bourgogne) et dans une moindre mesure, au travers du numéro indigo « Illettrisme Info Service ». Le Centre ressources est également à l'initiative de la création d'un espace collaboratif réservé aux plateformes de lutte contre l'illettrisme.

Le C2R organise des réunions de travail, lieux d'échanges et de rencontre. Tous les trois mois, un « comité technique » réunit les plateformes de lutte contre l'illettrisme dans une volonté de capitalisation et de mutualisation des pratiques. Deux fois par an, le « comité de pilotage » réunit les présidents et directeurs des structures qui gèrent les plateformes pour définir des axes de travail. Des conférences régionales « illettrisme » animées par le SGAR sont organisées à l'issue du travail du comité de pilotage, où sont invités les présidents, directeurs, coordonnateurs des plateformes (un représentant par département), des représentants de l'État (DRJSCS, DIRECCTE), du Conseil régional, du Conseil Économique, social et de l'environnement régional (CESER) et le C2R Bourgogne.

L'organisation de la lutte contre l'illettrisme sur le territoire bourguignon est caractérisée par sa structuration autour de plateformes de lutte contre l'illettrisme, au total 14 sur le territoire (6 en Saône-et-Loire, 1 en Côte-d'Or, 2 dans la Nièvre et 5 dans l'Yonne). Ces dernières rendent compte de la dynamique partenariale sur une zone géographique donnée, créant des synergies entre les différentes actions menées. Elles assurent les actions de sensibilisation auprès des partenaires-relais, le repérage, l'accueil, le positionnement et l'orientation. Les structures en charge des plateformes participent à l'élaboration de l'offre de formation locale en apportant leur expertise aux organismes de formation. Elles sont cofinancées à ce titre par le Conseil régional de Bourgogne.

Les plateformes de lutte contre l'illettrisme sur le territoire bourguignon :



ALECTA couvre le pays Nivernais Morvan et DINALE couvre les 2 pays Nivernais et Bourgogne nivernaise. Très prochainement, il n'y aura plus qu'une plate-forme avec 2 sites d'intervention.

Les 7 zones d'emploi de Saône-et-Loire (version 1984) sont couvertes par 6 plate-formes LUTILEA (LUTILEA CCM couvre 2 zones d'emploi, celles du Creusot et de Montceau-les-Mines).

2

LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Le Plan Régional de lutte contre l'illettrisme 2007-2009 est le seul document stratégique existant à ce jour. Il est organisé autour des axes suivants :

Lutte contre l'illettrisme

- Prévenir l'illettrisme et favoriser l'accès à l'écrit à tous les âges de la vie.
- Prévention de l'illettrisme à l'école en cours d'apprentissage.
- Lutte contre le décrochage à tous les niveaux.
- Accompagner les populations étrangères.
- Favoriser les situations de lecture à tout âge.

Mieux identifier les situations d'illettrisme

- Mieux utiliser les résultats de la JDC.
- Se saisir de toutes les occasions permettant un repérage pertinent.
- Améliorer le diagnostic, repérage et le réflexe d'orientation.

Optimiser les parcours de remédiation

- Améliorer le rendement du parcours de formation.
- Renforcer le diagnostic et organiser le flux vers les formations.
- Optimiser, renforcer et étendre les organismes de formation.
- Conforter et améliorer les compétences des formateurs.

Les signataires de ce plan sont l'État (Préfecture, Rectorat) et l'ANLCI.

Un nouveau plan régional est en cours d'élaboration. Il a pour volonté l'ouverture du comité de pilotage aux collectivités territoriales et aux associations qui œuvrent sur le territoire régional. Les orientations de ce plan peuvent être présentées comme suit :

- Rendre visibles et cohérentes les actions de lutte contre l'illettrisme et d'acquisition des savoirs de base sur tout le territoire bourguignon.
- Repérer les personnes en situation d'illettrisme.
- Prévention de l'illettrisme et appui à la parentalité.
- Favoriser l'accès aux compétences de base et à leur maîtrise par la population active.
- Sensibiliser les conseillers Pôle Emploi à la lutte contre l'illettrisme.

3

DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

Agir en direction des familles

Les « 7^{es} rencontres de la bande dessinée de Longvic » ont porté en 2011 sur le thème de la famille. Les professionnels de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme étaient au rendez-vous : travailleurs sociaux, Éducation nationale, médiathèques, réseau Réussite Éducative, CAF... Des thèmes comme la transmission du plaisir de lire ou le lien entre les parents en difficulté avec les savoirs de base et la réussite scolaire de leur enfant ont été débattus lors de ces rencontres. L'expérimentation « Action Éducative Familiale » (AEF) a été présentée à cette occasion. L'ANLCI a participé à cet événement. Cette expérimentation avait également été capitalisée dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI en 2010, avec la production d'un kit du praticien « Action éducatives, culturelles, sociales à destination des familles pour faciliter l'accompagnement des enfants ».

Mieux identifier les situations d'illettrisme

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) assure un accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents pour l'accès aux compétences clés.

En prenant appui dans l'accord-cadre signé en 2010 par l'État, Pôle Emploi et l'ANLCI, les plateformes de lutte contre l'illettrisme bourguignonnes sont intervenues dans 27 agences auprès des conseillers Pôle Emploi pour les aider à mieux appréhender les situations d'illettrisme. Ces réunions d'information et de sensibilisation ont porté sur la définition des savoirs et compétences de base et leurs enjeux dans la recherche d'emploi, apportant quelques techniques de repérage et des conseils pour aborder cette problématique. Des informations, outils et liens ont par ailleurs été mis à disposition sur l'intranet de Pôle Emploi.

Un groupe de travail a été créé en janvier 2010 sur la Commune de Talant, le groupe TAL' ET CLES –TALANT, avec des professionnels du Centre Communal d'Action Social (CCAS), du Centre Social de la Turbine, du Soutien Scolaire Talantais, du Secours Catholique, de l'Accueil Solidarité Familles, de la Mission Locale et de CLÉS 21. Un travail a été réalisé pour aider les participants à distinguer les publics en situation d'illettrisme, des publics relevant du Français Langue Étrangère, des publics analphabètes et pour aider au repérage d'une situation d'illettrisme à l'oral. Un document intitulé « Quelques indices pour identifier une situation d'illettrisme » a été élaboré, chaque participant étant chargé de le diffuser et le commenter dans l'organisme auquel il est rattaché.

Optimiser les parcours de remédiation

En 2011, 2468 personnes ont été orientées vers le dispositif Compétences Clés de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), dont 73 % sont des femmes et environ 28 % de jeunes de moins de 26 ans. Les prescriptions ont été réalisées pour près de 70 % par Pôle Emploi et pour 23 % par les missions locales. Les organismes de formations ont également réalisé des prescriptions (2,8 %). Le niveau de formation à l'entrée en formation des apprenants est Vbis et VI pour plus de 30 % d'entre eux. Parmi les personnes orientées, 70 % ont participé à des formations et 25,57 % ont achevé la formation, soit 631 personnes. >>>



ZOOM

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'ACCÈS AUX COMPÉTENCES CLÉS DES AGENTS TERRITORIAUX

Une action d'accompagnement des collectivités territoriales pour l'accès aux compétences clés pour leurs agents en difficulté est en cours. Elle s'articule en deux temps : la sensibilisation des responsables des ressources humaines, des directeurs de services et des chefs d'équipe pour permettre d'identifier les agents rencontrant des difficultés avec les compétences de base d'une part, et d'autre part le positionnement et la formation des agents qui ont accepté un accompagnement.

Cette action est réalisée par la délégation régionale du Centre national de Formation de la Fonction Publique Territoriale, grâce au travail d'un référent illettrisme de la délégation dans chaque département.

Cette action vise à sensibiliser le plus de responsables de collectivités territoriales possibles et à positionner et offrir un accompagnement au plus grand nombre possible d'agents.

»» L'équipe d'animation de la plateforme de lutte contre l'illettrisme de Côte d'Or (CLÉS 21) accueille depuis plusieurs années les personnes en situation d'illettrisme. Afin de mesurer les degrés de maîtrise des savoirs de base, CLÉS 21 utilise divers positionnements : le pré-positionnement, le positionnement général « savoirs de base », le positionnement « sourds et malentendants », le positionnement « code de la route », le positionnement en informatique, le positionnement « Entreprise », le positionnement selon le référentiel des compétences clés en situation professionnelle édité par l'ANLCI. Chaque accueil est réalisé individuellement, le positionnement le plus adapté est choisi en fonction du projet de la personne, de ses compétences et de son prescripteur. Les capacités acquises sont mises en valeur par degrés mesurables ce qui facilite la prise de conscience du potentiel existant ou des capacités à acquérir. Le positionnement permet aux prescripteurs de valider le projet de départ, de le temporiser ou de le modifier. La personne accueillie peut tenir compte de la prescription proposée et entreprendre des apprentissages ciblés par rapport à sa demande ou à son projet.

Depuis octobre 2010, la plateforme Clés 21 propose deux ateliers aux intervenants volontaires qui souhaitent développer leurs savoirs et leurs compétences afin de mieux accompagner leurs apprenants en lecture et en production d'écrits. Une dizaine de personnes se retrouvent régulièrement pour ces ateliers, où un travail de réflexion sur la pratique est mené. Des supports et des séquences pédagogiques sont élaborés par ces groupes de travail.

Une action importante de sensibilisation est réalisée par les plateformes auprès des employeurs et des OPCA pour une meilleure prise en compte du développement des savoirs de base des salariés. En effet, l'ANLCI estime que les salariés représentent plus de la moitié des personnes en difficulté face aux savoirs de base. Dans le département de l'Yonne, l'expérience d'entreprises met en évidence quelques indicateurs permettant d'identifier des salariés vivant des difficultés linguistiques. L'exemple d'une entreprise de gestion et construction de logements atteste des impacts de cette démarche. La formation linguistique a été décidée pour remédier à la mauvaise compréhension des consignes de travail. La formation proposée en partenariat avec la plateforme de lutte contre l'illettrisme de l'Yonne (CLEF 89) a rendu plus aisée la compréhension des méthodes et des consignes de travail et a amélioré la gestion des produits et du matériel. Cette action a apporté à la fois une amélioration de la vie professionnelle et personnelle des salariés concernés mais aussi un impact en termes de prévention auprès de leurs enfants.

Actuellement, l'absence d'une offre de formation « compétences clés » suffisamment étoffée sur le territoire amène les structures gérantes des plateformes à développer des formations adaptées pour répondre à des besoins spécifiques, tels ceux des populations rurales.



4 UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Les actions de lutte contre l'illettrisme s'inscrivent dans 8 des 12 contrats urbains de cohésion sociale en Bourgogne, dans un ou plusieurs des volets suivants : réussite éducative ; éducation et égalité des chances ; citoyenneté / insertion sociale.
- Le Contrat de Plan régional de développement des formations professionnelles 2011-2015 (CPRDFP) comporte une fiche sur l'« accompagnement des sorties des jeunes sans qualification » (le Conseil régional a saisi le Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) de cette problématique).

